

COMPTE RENDU--
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 2 septembre, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
10	6	4	1

PRESENTS	Alain MACEL, Michel CHALONS, Bernard GEORGE, Jean-Christophe PATON, Jean MUTELET, Séverine SANCHEZ,
ABSENTS	Emmanuel DUCROS, Nathalie MARECO, Christine LAMPSON, Claudine DIDRY
POUVOIRS	Claudine DIDRY à Alain MACEL
SECRETARE	Jean-Christophe PATON

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

- REFUSE d'approuver le projet de statuts adopté par la Communauté de Communes du Pays d'Etain le 24.06.2013, notamment en raison de l'imprécision de certaines compétences comme la voirie qui renvoie à un règlement ultérieur.
- SE PRONONCE CONTRE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Etain au SMET (syndicat mixte d'études et de traitement des ordures ménagères) en raison de l'absence d'éléments financiers détaillés.
- DECIDE de mettre à jour le tableau de classement des voies communales pour un total de 3 522 ml :

	N°	Appellation	Repères	Longueur
Classé chemin	1	Route de Maucourt	de la D112, dans le village, jusqu'au territoire de Bezonvaux	2 000 m
	2	Allée des Lilas	de la D112 jusque la limite des parcelles 2 & 3 le long du chemin rural	80 m
	3	Allée de l'Etang	antenne perpendiculaire et contigüe à la parcelle 128	40 m
Classé rue	4	Rue du Pâquis	de la D112, à l'entrée du village, côté Damloup, longe le ruisseau de Vaux et remonte à la D112 près de l'église	360 m
	5	Rue de la Maroterie	de la D112 près de l'église, jusqu'à l'intersection avec la rue Derrière l'Eglise	110 m
	6	Rue du Sansonnet	de la rue du Pâquis jusque la dernière maison	112 m
	7	Rue du Lavoir	de la D112, près de la mairie, jusqu'au pont chevauchant le ruisseau de Vaux	113 m
	8	Rue Derrière l'Eglise	de la D112, place de la mairie, jusqu'à la route de Maucourt	509 m
	9	Rue Mazel	de la D112 qu'elle surplombe, jusqu'à l'intersection entre la D112 et la route de Maucourt	118 m
	10	Allée du Cimetière	de la D112 jusqu'a l'entrée du cimetière	80 m
			Total	3 522 m

- Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon les articles L145-1 à L145-4 du Code Forestier, DECIDE la délivrance des grumes et houppiers pour affouage des parcelles 5, 6 et 8, ainsi que l'exploitation grumes taillis houppiers de la parcelle 9. L'attribution se fera sous la responsabilité de 3 garants (E. DUCROS, B. GEORGE, L. SANCHEZ) avec un délai d'enlèvement au 15.10.2015, date au-delà de laquelle les affouagistes n'ayant pas retiré leur bois seront déchés de leurs droits.
- ACCEPTE par 6 voix pour et une voix contre, la proposition d'achat en l'état du micro-tracteur Massey Ferguson formulée par M. LAMBRIX Arnaud pour un prix de 100 €.
- PREND NOTE de la présentation du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) de la Commune élaboré par la DDT de la Meuse, sur mission confiée par la Communauté de Communes du Pays d'Etain.

Le Maire

Alain MACEL